

PREFECTURE DE L'EURE

Direction des Actions Interministérielles
Bureau de l'urbanisme et de l'environnement

Evreux, le - 2 FEV. 2009

Affaire suivie par M. Antoine LEMALLIER

☎ : 02 32 78 28 17

☎ : 02 32 78 26 38

✉ : antoine.lemallier@eure.pref.gouv.fr

Procès-verbal de la réunion de la Commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Avre du 26 janvier 2009

La Commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Avre s'est réunie le 26 janvier 2009, à Verneuil sur Avre, à la maison des jeunes et de la culture.

Participaient à cette réunion en tant que membres de la commission:

membres siégeant au sein du collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux

- M. Jean-Etienne MOREL, maire d'Armentières sur Avre, représentant la communauté de communes du pays de Verneuil sur Avre,
- M. Michel FRANCOIS, maire de Tillières sur Avre,
- M. Roger BAELEN, adjoint au maire de la Madeleine de Nonancourt,
- M. Michel DESNOS, adjoint au maire de Sylvains les Moulins, président du syndicat mixte de pays d'Avre et d'Iton,
- M. Stéphane DEBACKER, maire d'Escorpain, représentant la communauté de communes du plateau de Brezolles,
- M. Roger HIS, maire de La Puisaye, représentant la communauté de communes de l'Orée du Perche,
- M. Jacky MARBOUTY, maire de Vert-en-Drouais, représentant la communauté d'agglomération du Drouais,
- M. Alain BILBILLE, maire de Dampierre-sur-Avre, vice-président de la communauté de communes du Val d'Avre,
- M. Hubert HÉRIOT, maire de Brezolles, vice-président de la communauté de communes du plateau de Brezolles, représentant en tant que vice-président le pays Drouais,
- M. Jean-Edouard SYLVESTRE, maire de la Poterie au Perche, représentant de la communauté de communes du Haut Perche,
- M. Gérard SIGONNEY, maire d'Irai, représentant la communauté de communes du Pays de l'Aigle,
- M. Gérard LEBEAUT, maire de Saint Maurice Lès Charencey, représentant le pays du Perche Ornaïs,
- M. Jean-Yves GUYOMARCH, représentant le conseil régional de Haute-Normandie,
- M. Louis PETIET, représentant le conseil général de l'Eure,
- M. Thierry LAINE, représentant le syndicat intercommunal de la Vallée d'Avre,

membres siégeant au sein du Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées

- M. Michel PLOVIE, représentant la chambre d'agriculture d'Eure et Loir
- M. Jean-Pierre PREVOST, représentant la chambre d'agriculture de l'Orne
- M. Jean-Paul LAROCHE représentant la fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique de l'Eure
- M. Pierre FETTER représentant la Fédération d'Eure et Loir pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- M. Yves CALONNEC, représentant l'association ADESYL
- M. Patrick MULET représentant l'association Eure et Loir nature
- M. Dimitri ZAFIROPOULOS représentant l'association faune et flore de l'Orne
- M. le Jean VERNIQUET, représentant l'UFC Que choisir de l'Eure
- M. Günther KLEIN représentant le syndicat des pisciculteurs de Normandie
- M. Olivier JACQUE représentant la ville de Paris

membres du Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics intéressés

- M. Thierry SUQUET, représentant M. le préfet de l'Eure,
- M. Thomas LOURY, représentant M. le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de l'Eure,
- M. Paul FERLIN, représentant M. le directeur régional de l'environnement de Haute-Normandie
- M. Laurent DESORMEAUX, représentant M. le chef du service départemental de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques de l'Eure,
- M. Thierry HERCHE, représentant M. le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de l'Eure et Loir
- M. Philippe HIREL représentant M. le directeur départemental de l'équipement de l'Eure et Loir
- M. P. FAVREL, représentant M. le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de l'Orne

Excusés ayant donné pouvoir :

- M. Joël CLOMENIL, maire d'Illiers-L'Evêque, représentant de la communauté des communes rurales de l'Eure ayant donné pouvoir à M. Roger BAELEN,
- M. Jean-Pierre JALLOT, représentant le conseil général d'Eure et Loir, ayant donné pouvoir à M. Louis PETIET
- M. Jean-Pierre JALLOT, représentant le parc naturel régional du Perche ayant donné pouvoir à M. Hubert HERIOT,
- M. Bruno LEROY, représentant la chambre d'agriculture de l'Eure, ayant donné pouvoir à M. Michel PLOVIE, représentant la chambre d'agriculture d'Eure et Loir
- Mme Delphine JULIEN, représentant le Directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de l'Eure ayant donné pouvoir à M. le préfet de l'Eure,
- Mme Irène ALFONSI représentant M. le préfet de la Région Ile-de-France, Préfet coordonnateur du bassin Seine- Normandie ayant donné pouvoir à M. le Chef du service départemental de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques de l'Eure,
- M. Nicolas FORRAY représentant M. le directeur régional de l'environnement du Centre ayant donné pouvoir à M. le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de l'Eure,
- M. Francis CALBA, directeur territorial du secteur Seine aval par intérim représentant M. le directeur de l'Agence de l'eau Seine-Normandie ayant donné pouvoir à M. le directeur régional de l'environnement de Haute-Normandie

Excusé :

- M. Jean-Pierre GUÉRIN, maire de Boissy-les-Perche, représentant la communauté de communes de l'orée du Perche

Etaient également présents :

- M. Yves LIARD, représentant de la fédération de l'Orne pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- M. et Mme J.M. LAYA et I. MEHAULT, représentants de Eau de Paris
- Mme Eléna Puppini-Gueunet, animatrice du SAGE de l'Avre
- M. Christophe THOMAS, animateur du SAGE de l'Iton
- Mme Laetitia SOULIER, animatrice du SAGE de la Risle-Charentonne
- M. Damien LINARD, Conseil général d'Eure et Loir

- Mme Monique LORIEUX, Conseil général de l'Orne
- M. Antoine LEMALLIER, chef du bureau de l'urbanisme et de l'environnement à la Préfecture de l'Eure
- Mme Monique MICHEL, agent du bureau de l'urbanisme et de l'environnement à la Préfecture de l'Eure

M. PETIET en tant que maire de Verneuil sur Avre accueille les membres de la CLE du SAGE de l'Avre, récemment renouvelée. Le SAGE avec sa valeur réglementaire ajoute-il va permettre d'avoir une action plus cohérente sur un sujet, l'eau, qui est complexe et sur un territoire comptant trois départements et trois régions différentes.

M. SUQUET constate que le quorum des deux tiers qui est fixé à 32 est atteint (32 membres présents et 8 pouvoirs donnés à des membres présents, soit 40 au total).

M. SUQUET introduit la réunion en précisant que la première réunion de la CLE s'est tenue le 20 mars 2002. Depuis 2002, différentes phases d'élaboration du SAGE ont eu lieu : état des lieux, diagnostic, tendances et scénarii.

Suite à la nouvelle loi sur l'eau du 30 décembre 2006 qui révisait l'opposabilité des SAGE, un décret du 10 août 2007 a modifié la composition des commissions locales de l'eau. A cette occasion, il a été décidé de revoir la composition afin d'y adjoindre les communautés de communes et d'agglomérations. Afin que ces changements soient partagés, ont été consultés : les Préfets de l'Orne et d'Eure et Loir, la Mission inter services de l'eau de ces mêmes départements, le président de la CLE et le président du Conseil général de l'Eure en tant que structure porteuse du SAGE.

1) Approbation des règles internes de fonctionnement

Le projet de règles internes de fonctionnement a été transmis à chacun des membres de la commission. M. SUQUET demande s'il y a des observations sur ce projet.

En l'absence d'observations et après que M. SUQUET ait reçu l'accord à l'unanimité des membres présents pour que le vote sur les règles internes de fonctionnement se tienne à main levée, il est procédé au vote sur le projet tel que transmis avec la convocation à la réunion.

Il est procédé au vote à main levée :

Résultat du vote :

- 40 pour
- 0 abstention
- 0 contre

Les règles internes de fonctionnement sont approuvées par la CLE à l'unanimité.

2) Election du président de la CLE

M. SUQUET demande s'il y a des candidatures. M. PETIET est le seul candidat déclaré.

Il est procédé aux opérations de vote à bulletins secrets parmi les membres du collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux.

Résultat du vote :

- 16 voix en faveur de M. PETIET
- 1 bulletin blanc

M. PETIET est élu président de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Avre.

M. SUQUET cède la présidence de la séance à M. PETIET.

3) Election des vice-présidents

M. PETIET souhaite conformément aux termes des règles internes de fonctionnement être entouré de deux vice-présidents. Ils pourraient représenter selon lui les deux autres départements du bassin de l'Avre (Eure et Loir, Orne) avec toutes les sensibilités politiques.

Après appel de candidatures de M. PETIET, les membres du collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux suivants se portant candidats aux postes de vice-présidents:

- M. Patrick RIEHL, 1^{er} vice-président
- M. Jean Edouard SYLVESTRE, 2^{ème} vice-président

Il est procédé aux opérations de vote à bulletins secrets parmi les membres du collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux.

Résultat du vote :

- M. Patrick RIEHL, 1^{er} vice-président : 17 voix
- M. Jean Edouard SYLVESTRE, 2^{ème} vice-président : 15 voix

Sont élus vice-présidents de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Avre :

- **M. Patrick RIEHL, 1^{er} vice-président**
- **M. Jean Edouard SYLVESTRE**

4) Désignations des membres du bureau de la CLE

M. PETIET signale que le président et les vice-présidents de la CLE sont membres d'office du bureau.

Il reste donc 10 sièges à pourvoir parmi le collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux à pourvoir.

Après appel de candidatures de M. PETIET, MM. BILBILLE, LAINÉ, MOREL, MARBOUTY, SIGONNEY, LEBEAUT, BAELEN, HERIOT, FRANCOIS et DESNOS se portent candidats au bureau de la CLE.

Il est demandé aux membres du collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux s'ils sont d'accords avec ces propositions. L'accord est donné à l'unanimité.

Pour les membres siégeant au sein du collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées, six postes sont à leur disposition au sein du bureau.

Après appel de candidatures de M. PETIET, MM. PREVOST, LAROCHE, CALONNEC, ZAFIROPOULOS, PLOVIE, JACQUE et KLEIN se portent candidats au bureau de la CLE.

Les règles internes de fonctionnement ne prévoyant que 6 postes, M. PETIET propose de les modifier pour pouvoir intégrer ces sept candidatures.

Il est procédé au vote sur la modification des règles internes de fonctionnement :

Résultat du vote :

- 40 pour
- 0 abstention
- 0 contre

La modification des règles internes de fonctionnement est approuvée par la CLE à l'unanimité : 7 postes sont prévus au bureau pour les membres du collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées.

Il est ensuite demandé aux membres du collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées s'ils sont d'accords avec les propositions de nomination au bureau. L'accord est donné à l'unanimité.

M.SUQUET précise que les représentants au bureau du collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics intéressés seront désignés après concertation entre services de l'Etat.

Le bureau pour les deux premiers collèges est donc composé comme suit :

MM. PETIET, RIEHL, SYLVESTRE, BILBILLE, LAINÉ, MOREL, MARBOUTY, SIGONNEY, LEBEAUT, BAELEN, HERIOT, FRANCOIS, DESNOS, PREVOST, LAROCHE, CALONNEC, ZAFIROPOULOS, PLOVIE, JACQUE et KLEIN.

M. PETIET précise que tous les membres de la CLE sans exclusion peuvent venir aux réunions du bureau mais que seuls ses membres auront voix délibérative. Sont également bienvenus les techniciens de collectivités territoriales.

5) Composition des commissions

M. PETIET propose la création de trois commissions techniques qui se réuniront deux à trois fois par an :

- 1) flux de rivières, inondations et étiages
- 2) qualité de l'eau et milieu naturel
- 3) eaux souterraines, forages et eau potable

L'ensemble des membres de la CLE acceptent cette architecture à l'unanimité.

Se portent volontaires pour en faire partir :

Flux de rivières, inondations et étiages

- M. Roger BAELEN
- M. Roger HIS
- M. Jacky MARBOUTY
- M. Alain BILBILLE
- M. Hubert HÉRIOT
- M. Thierry LAINE
- M. Michel PLOVIE
- M. Jean-Pierre PREVOST
- M. Jean-Paul LAROCHE
- M. le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de l'Eure ou son représentant
- M. le Chef du service départemental de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques de l'Eure ou son représentant
- M. le Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de l'Eure et Loir ou son représentant
- M. le Directeur départemental de l'équipement de l'Eure et Loir ou son représentant
- Conseil général d'Eure et Loir
- Conseil général de l'Orne
- Eau de Paris

qualité de l'eau et milieu naturel

- M. Jean-Etienne MOREL
- M. Michel FRANCOIS
- M. Roger BAELEN
- M. Michel DESNOS
- M. Alain BILBILLE
- M. Jean-Edouard SYLVESTRE
- M. Gérard SIGONNEY
- M. Jean-Yves GUYOMARCH
- M. Thierry LAINE
- M. Michel PLOVIE

- M. Jean-Pierre PREVOST
- M. Jean-Paul LAROCHE
- M. Pierre FETTER
- M. Patrick MULET
- M. Dimitri ZAFIROPOULOS
- M. Günther KLEIN
- M. le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de l'Eure ou son représentant
- M. le Chef du service départemental de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques de l'Eure ou son représentant
- M. le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de l'Eure et Loir ou son représentant
- M. le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de l'Orne ou son représentant
- M. Yves LIARD
- Conseil général d'Eure et Loir
- Conseil général de l'Orne
- Eau de Paris

eaux souterraines, forages et eau potable

- M. Jean-Etienne MOREL
- M. Michel FRANCOIS
- M. Roger BAELEN
- M. Alain BILBILLE
- M. Jacky MARBOUTY
- M. Hubert HERIOT
- M. Stephan DEBACKER
- M. Gérard LEBEAUT
- M. Jean-Edouard SYLVESTRE
- M. Gérard SIGONNEY
- M. Jean-Yves GUYOMARCH
- M. Thierry LAINE
- M. Michel PLOVIE
- M. Jean-Paul LAROCHE
- M. Dimitri ZAFIROPOULOS
- M. Yves CALONNEC
- M. le président de l'UFC Que choisir de l'Eure ou son représentant
- M. le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de l'Eure ou son représentant
- M. le Chef du service départemental de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques de l'Eure ou son représentant
- M. le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de l'Eure et Loir ou son représentant
- Conseil général d'Eure et Loir
- Conseil général de l'Orne
- Eau de Paris

5) présentation de la démarche SAGE et de son contexte réglementaire

M. FERLIN présente un diaporama sur les changements apportés aux SAGE depuis le vote de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006.

Il fait remarquer également que les CLE seront consultées d'ici au printemps 2009 sur le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Seine-Normandie, schéma opposable au SAGE de l'Avre.

M. CALONNEC remarque que dans le projet de SDAGE un prélèvement supérieur à 10% sur une rivière est considéré comme entraînant une baisse de la qualité de l'eau ; or pour le bassin de l'Avre les prélèvements atteindraient 20 à 30%.

M. FERLIN répond que le bon état est atteint sur le bassin de l'Avre et qu'il existe des tensions sur les usages qui sont faits de l'eau. Mais dans les tendances et scénarios, c'est le chiffre de 11,8% de prélèvements qui est avancé.

Mme Eléna Puppini-Gueunet complète en disant qu'il n'est pas évident de fixer des pourcentages. Au delà des chiffres, ce qui importe c'est que la tension quantitative soit reconnue et qu'un travail soit mené dans le cadre du SAGE pour diminuer la pression sur la ressource en eau.

M. FERLIN propose une réunion de la CLE afin d'expliquer l'avis attendu de sa part sur le projet de SDAGE.

6) point d'avancement du SAGE de l'Avre et enjeux de son élaboration

Mme Eléna Puppini-Gueunet présente l'historique de l'élaboration du SAGE de l'Avre et les étapes qu'il reste à réaliser. Les trois grandes problématiques sont l'eau potable, les inondations et la protection des milieux naturels.

M. PETIET accepte d'ouvrir sur le site Internet du SIVA un espace réservé aux membres de la CLE afin qu'ils puissent apporter en temps réel des commentaires et observations sur les documents du SAGE avant qu'ils soient validés.

M. PETIET fait état des discussions en cours pour étendre le champ géographique du syndicat intercommunal de la vallée de l'Avre à d'autres communes du bassin. Les communes déjà présentes ne paieraient pas plus de cotisations et les entrantes s'en acquitteraient mais à un niveau faible avec des clés de calcul en fonction du linéaire de rivière qu'elles ont sur leur territoire. Il conviendra donc de transformer le SIVA, d'en modifier les statuts.

M. SUQUET conclut la réunion en affirmant que les services de l'Etat aideront efficacement la CLE pour élaborer le SAGE mais également le SIVA dans sa mutation. Il affirme que le SAGE ne doit pas être réservé aux spécialistes mais que tous, élus, usagers... doivent contribuer à son élaboration et à sa mise en œuvre.

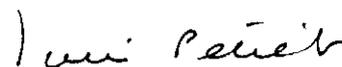
L'ordre du jour étant épuisé, M. PETIET remercie l'ensemble des participants de leur présence et lève la séance.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général,



Thierry SUQUET

Le Président de la CLE
du SAGE de l'Avre



Louis PETIET